

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
AGGLOMÉRATION DE COOKSHIRE-EATON

### **SÉANCE SPÉCIALE DU 21 SEPTEMBRE 2015**

Session spéciale du conseil, sous la présidence de M. Noël Landry, maire, tenue le 21 septembre 2015 à 18 heures au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Yvon Roy, conseiller du district 1  
Monsieur Yvan Tremblay, conseiller du district 2  
Madame Amanda Hamel, conseillère du district 4  
Madame Sylvie Lapointe, conseillère du district 6  
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller et représentant de Newport

#### Absences

Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3 (motivée)  
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5 (motivée)

Sont également présents, M. Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier et M. René Roy, technicien à la direction et au greffe.

\*\*\*\*\*

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Période de questions.**
- 4) **Projet construction d'une caserne de pompiers, secteur Sawyerville, résultat de l'appel d'offres.**
- 5) **Achat d'un véhicule pour le service incendie.**
- 6) **Engagement d'un pompier pour le service incendie, caserne de Johnville.**
- 7) **Lettre de démission d'un pompier, caserne de Sawyerville.**
- 8) **Adoption du schéma révisé de risques en incendie.**
- 9) **Période de questions.**
- 10) **Levée de la séance spéciale.**

\*\*\*\*\*

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le directeur général / secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**

Résolution 2015-09-0589-A

Proposé par la conseillère Amanda Hamel, appuyé par le conseiller Yvan Tremblay, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3) Période de questions.**

Aucune.

**4) Projet construction d'une caserne de pompiers, secteur Sawyerville, résultat de l'appel d'offres.**

Résolution 2015-09-0590-A

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres pour la construction d'une caserne de pompiers, secteur Sawyerville, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

Prix Incluant les taxes

Construction Turco inc.	860 472,90 \$
Les Constructions Hallé & Frères Inc.	716 213,20 \$
Les Constructions Maurice Duclos Inc.	918 362,81 \$
Construction R. Bélanger	911 544,80 \$
Baja Construction	1 033 987,42 \$
Construction Groupe Prévost	729 228,94 \$
Construction Jérémie Houle	861 162,75 \$

CONSIDÉRANT que le montant de l'offre dépasse le budget prévu pour ces travaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Yvan Tremblay et résolu d'annuler cet appel d'offres et de revoir le projet de construction d'une caserne de pompiers, secteur Sawyerville, ultérieurement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5) Achat d'un véhicule pour le service incendie.**

Résolution 2015-09-0591-A

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres pour l'achat d'un véhicule, Jeep Cherokee, pour le service incendie, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

Weedon Automobile inc.	29 307,25 \$
N. V. Cloutier inc.	32 598,00 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe et résolu d'accepter l'offre de Weedon

Automobile inc. pour l'achat d'un véhicule, Jeep Cherokee, pour un montant de 29 307,25 \$ (avant taxes), conformément à la soumission ouverte le 17 septembre 2015 et aux documents d'appel d'offres.

Le montant sera pris à même le fonds disponible des règlements d'emprunt 94-2007, 112-208, 127-209 et 357-99.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6) Engagement d'un pompier pour le service incendie, secteur Johnville.**

Résolution 2015-09-0592-A

Proposé par la conseillère Amanda Hamel, appuyé par le conseiller Yvan Tremblay, il est résolu d'autoriser l'embauche de la personne suivante au sein du service incendie, selon les recommandations du directeur de la Sécurité publique :

Sylvain Racine	Caserne de Johnville
----------------	----------------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7) Lettre de démission d'un pompier, caserne de Sawyerville.**

Résolution 2015-09-0593-A

Proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu d'accuser réception de la lettre de démission de M. Henry Paintin, pompier à la caserne de Sawyerville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8) Adoption du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie.**

Résolution 2015-09-0594-A

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendies* (L.R.Q., c.S-3.4) la MRC du Haut-Saint-François doit soumettre son projet révisé de schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

**ATTENDU QUE** ce projet est accompagné des documents établissant que le processus prévu à la loi pour la préparation d'un tel schéma a été suivi;

**ATTENDU QUE** ce projet de schéma révisé est conforme aux orientations ministérielles en matière de sécurité incendie publiées à la Gazette officielle du Québec;

**ATTENDU QU'**en vertu des pouvoirs conférés au ministre de la Sécurité publique par l'article 21 de la loi, il pourra délivrer l'attestation de conformité pour le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François;

**A CES CAUSES**, sur la proposition de la conseillère Sylvie Lapointe, appuyé par le conseiller Yvon Roy, **IL EST RÉSOLU** que l'agglomération de Cookshire-Eaton adopte le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie ainsi que le plan de mise en œuvre s'y retrouvant et de le faire suivre au ministre de la Sécurité publique pour fins d'attestation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9) Période de questions.**

Aucune.

**10) Levée de la séance spéciale.**

Résolution 2015-09-0595-A

Proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu que la séance spéciale soit levée. Il est 18 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Noël Landry  
Maire

---

Martin Tremblay  
Directeur général / secrétaire-trésorier